République française
Liberté, égalité, fraternité

Commune de Saint-Ouen-de-Mimbré

Folio n°152

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du Samedi 26 septembre 2026 à 9 heures

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants
19/09/2026	19/09/2026	15	11	14

L'an deux mil vingt-six,
le vingt six septembre
à neuf heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de M. Jean-Louis CLÉMENT, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Louis CLEMENT, M. Yann GASNIER, Mme Aurélie LEMOINE, M. Jean BRIERE, M. Emmanuel THIMONT, M. Christophe LEDUC, Mme Cyrille RAFRON, Mme Sandrine GAUDEMER, Mme Aurélie THEBAULT, M. Steven ROMET, Mme Elodie MARTIN, M. Frédéric SILLÉ arrivé à 9h27

Ont donné pouvoir :
M. Gilles CANET a donné pouvoir à Mme A. THEBAULT
Mme Lucie BRION a donné pouvoir à Mme A. LEMOINE
Mme Elsa VOILLY a donné pouvoir à M. Y GASNIER

Absent-excusé : Frédéric SILLE

Secrétaire de Séance : Christophe LEDUC

Le procès-verbal du 8 septembre 2026 a été approuvé à l'unanimité.
Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une délibération est à intégrer à l'ordre du jour. En effet, il s'agit d'une DPU. Les membres du conseil municipal approuvent la modification de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant :

- FINANCES – Taxe sur la vacance des locaux d'habitations
- URBANISME – DPU – parcelle A 828
- Informations et questions diverses :
  - Concert Eglise le 20 décembre 2026 avec l'école de musique Danse Théâtre de Haute Sarthe Alpes Mancelles

❖•❖•❖•❖•❖

Arrivée de Monsieur THIMONT à 9h06

2026-053	**URBANISME** DPU – parcelle A 828

Nombre de conseillers en exercice : 15 nombre de conseillers présents : 11 nombre de conseillers votants : 14

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
Vu la demande reçue et déposée en date 18 septembre 2026 de Maitre TERMEAU Frédéric à Fresnay-sur-Sarthe (72) de déclaration d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme,
Vu la délibération n°2009-022 en date du 29 février 2009 décidant l'institution d'un DPU (Droit de Préemption Urbain),
Considérant que la parcelle cadastrée se situe en zone 1AUa du Plan Local d'Urbanisme,
Considérant qu'il est nécessaire de délibérer sur le DPU de cette parcelle

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : de renoncer au droit de préemption urbain sur la parcelle A 828.

❖•❖•❖•❖•❖

2026-052	**FINANCES –** Taxe sur la vacance des locaux d'habitation Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Nombre de conseillers en exercice : 15 nombre de conseillers présents : 11 nombre de conseillers votants : 14

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : **d'instituer** la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Article 2 : **de charger** Monsieur le Maire à notifier cette décision aux services préfectoraux.

Arrivée de Monsieur SILLÉ à 9 h 27.

❖•❖•❖•❖•❖

Informations diverses

- Site Pierre Morin – future salle polyvalente

Pour alimenter électriquement la future salle polyvalente, il sera nécessaire de se munir d'un tarif jaune. La commune va se renseigner auprès de l'interlocuteur ENEDIS et de la situation sur le transformateur électrique.

En ce qui concerne le futur parking, la pose de panneaux photovoltaïques serait obligatoire par rapport aux exigences de la Loi ApER sur l'implantation de panneaux photovoltaïques sur ombrières sur les parcs de stationnement extérieurs.

Monsieur le Maire invite les membres présents de se pencher sur le sujet et de soumettre leurs idées sur la constitution de ce parking.

- Concert à l'église de Saint-Ouen-de-Mimbré le 20 décembre 2026

L'école de musique de la communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles organise un concert le 20 décembre 2026 en l'église de Saint-Ouen-de-Mimbré.

- Pierre Morin – Local 6 – batiment des associations – Génération Mouvement de St Ouen

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il serait envisageable de poser des panneaux insonorisant pour réduire le bruit dans la pièce. En effet et malgré la porte ouverte, le son s'amplifie par le nombre de personnes présentes. Il serait judicieux de trouver une solution pour réduire le bruit.

Les membres de génération mouvement sont très satisfaits de la pose de la porte fenêtre au local.

- Journée du 13 novembre – cérémonie à l'école

L'école organise une journée commémorative le 13 novembre en corrélation avec le 11 novembre. Madame LEMOINE et Madame RAFRON ont rencontré la directrice pour organiser cette journée. Lors de cette réunion, il a été évoqué la présence d'officiels d'institution, des représentants des anciens combattants. Monsieur LEFEBVRE se joindra à cette journée pour répondre aux élèves lors d'un temps « questions – réponses » sur son expérience d'ancien combattants.
De plus, l'école souhaiterait que la commune s'associe pour attribuer un nom à l'école. Cette proposition sera discutée ultérieurement.

- Dégradations des sanitaires publics – place sainte avoie :

La facture concernant les dégradations des sanitaires publics sur la place sainte avoie s'élève à 1 504,14 € TTC.

- CCHSAM – compétence Ordures ménagères - questionnaire :

Monsieur GASNIER fait lecture du questionnaire rédigé par le service d'ordures ménagères de la communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles. Les membres du conseil municipal ont répondu conjointement au questionnaire qui sera transmis au service concerné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 19.

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2026			
M. Jean-Louis CLEMENT Maire		M. Yann GASNIER Maire-adjoint	
Mme Aurélie LEMOINE Maire-adjointe		M. Gilles CANET Maire-adjoint	A donné pouvoir à Mme THEBAULT
M. Jean BRIERE Conseiller municipal délégué		M. Emmanuel THIMONT Conseiller municipal	
M. Frédéric SILLÉ Conseiller municipal	Est arrivé à 9 h 27	M. Christophe LEDUC Conseiller municipal	
Mme Cyrille RAFRON Conseillère municipale		Mme Sandrine GAUDEMER, Conseillère municipale	
Mme Lucie BRION Conseillère Municipale	A donné pouvoir à Mme LEMOINE	Mme Aurélie THEBAULT Conseillère Municipale	
Mme Elsa VOILLY Conseillère municipale	A donné pouvoir à Mme LEMOINE	M. Steven ROMET Conseiller municipal	
Mme Elodie MARTIN Conseillère municipale			